Nations Unies A/AC.253/3

Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 1998
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives
Session d'organisation
New York, 19-22 mai 1998
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Préparatifs de la session extraordinaire

Propositions relatives aux préparatifs de la session extraordinaire

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 50/161, l'Assemblée générale a décidé de tenir une session extraordinaire en l'an 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et pour envisager des interventions et des initiatives nouvelles. Dans sa résolution 52/25, l'Assemblée a décidé de créer un comité préparatoire, qui tiendrait une session d'organisation du 19 au 22 mai 1998. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 52/25 dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de préparer la documentation nécessaire pour le Comité préparatoire à sa session d'organisation, et, en particulier, de soumettre au Comité préparatoire un rapport contenant des recommandations et des propositions sur l'organisation de ses travaux.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait un certain nombre de propositions sur la portée de l'examen que doit effectuer le Comité préparatoire, y compris les initiatives nouvelles à envisager, et le rôle que pourraient jouer les organes intergouvernementaux, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans le processus préparatoire de la session extraordinaire.

* A/AC.253/1.

98-10860 (F) 040598 050598

Le rapport propose également des dates pour les sessions de fond du Comité préparatoire en 1999 et en 2000, et pour la session extraordinaire elle-même qui doit se tenir en 2000.

Le rapport conclut que la session extraordinaire ne devrait pas avoir pour objet de renégocier les accords en vigueur figurant dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet pour le développement social mais donner l'occasion aux gouvernements et aux autres acteurs du développement d'adopter des mesures concrètes et de trouver de nouveaux moyens afin de réaliser les objectifs fixés par le Sommet et d'apporter une nouvelle impulsion politique au progrès social dans toutes les sociétés.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–6	3
	A. Mandat	1–4	3
	B. Objectifs de la session extraordinaire	5–6	3
II.	Portée de l'examen d'ensemble et nouvelles initiatives envisageables	7–18	3
	A. Rapports nationaux	7–10	3
	B. Évaluation des tendances mondiales	11	4
	C. Thèmes de discussion possibles	12–18	4
III.	Rôle des organes intergouvernementaux	19–29	6
	A. L'Assemblée générale	19–21	6
	B. Coordination avec la Commission du développement social	22–26	6
	C. Le Conseil économique et social	27–29	7
IV.	Rôle du système des Nations Unies	30–33	7
V.	Rôle des organisations intergouvernementales, de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs	34–37	8
VI.	Autres initiatives parallèles	38–39	8
VII.	Dispositions à prendre pour les sessions futures	40–44	9
	A. Comité préparatoire	40–41	9
	B. Session extraordinaire	42–44	9
VIII.	Conclusion	45	9
Annexe	Calendrier indicatif des travaux préparatoires de la session extraordinaire au cours des années 1999 et 2000		10

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa résolution 50/161 du 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a fait siens la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social adoptés le 12 mars 1995. Dans la même résolution, l'Assemblée, à la demande du Sommet, a également décidé de tenir une session extraordinaire en 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et pour envisager des interventions et des initiatives nouvelles.

2. Dans sa résolution 51/202, l'Assemblée a fixé les modalités d'organisation de la session extraordinaire et dans sa résolution 52/25, elle a décidé de créer un comité préparatoire ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, auquel pourraient participer des observateurs, conformément à la pratique suivie par elle. Elle a également décidé que le Comité préparatoire tiendrait une session d'organisation de quatre jours du 19 au 22 mai 1998.

3. Dans sa résolution 52/25, l'Assemblée générale a décidé qu'à sa session d'organisation, le Comité préparatoire déciderait selon quelles modalités il conviendrait, conformément à l'objet de la session extraordinaire, de procéder à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et d'envisager des interventions et des initiatives nouvelles. Le Comité a été invité, entre autres dispositions, à arrêter son programme de travail et l'organisation de ses travaux, se prononçant sur la documentation, les apports des pays et des organismes des Nations Unies, l'élection de son bureau, la participation d'organisations non gouvernementales, les dates de la session extraordinaire et d'autres questions d'organisation.

4. Le présent rapport a été établi à la demande de l'Assemblée qui a prié le Secrétaire général d'établir la documentation dont le Comité préparatoire aurait besoin à sa session d'organisation et, en particulier, de soumettre au Comité préparatoire un rapport contenant des recommandations et des propositions sur l'organisation de ses travaux.

B. Objectifs de la session extraordinaire

5. Étant donné la décision que l'Assemblée a prise de tenir une session extraordinaire consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives, la session devrait avoir pour buts de réaffirmer les accords conclus au Sommet et de faire en sorte que ceux-ci continuent de s'appliquer et d'avoir des retombées concrètes au début du nouveau millénaire.

6. Bien que le cadre de discussion de la session extraordinaire repose pour l'essentiel sur la Déclaration de Copenhague sur le développement social, les engagements qu'elle contient et les mesures qui en découlent, le débat devrait répondre aux nouveaux phénomènes et évolutions observables dans le monde en faisant jaillir de nouvelles propositions d'ordre concret.

II. Portée de l'examen d'ensemble et nouvelles initiatives envisageables

A. Rapports nationaux

7. Le Sommet mondial pour le développement social a reconnu que ce sont les gouvernements qui sont les premiers responsables du développement social et de l'application du Programme d'action du Sommet, encore que la coopération et une assistance internationales soient essentielles si l'on veut créer un environnement favorable et mieux faire appliquer les politiques nationales.

8. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 50/161, 51/202 et 52/25 a réitéré l'appel lancé aux gouvernements, lors du Sommet, pour qu'ils évaluent régulièrement les progrès réalisés par les pays dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet, et les encourage à en informer spontanément la Commission du développement social.

9. Aux fins de l'examen et de l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet au niveau national, le Comité préparatoire souhaitera peut-être examiner les moyens de promouvoir et d'appuyer l'application au niveau national des engagements pris au Sommet, y compris la coopération internationale. Il voudra peut-être demander aux gouvernements de fournir des rapports nationaux faisant état des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la concrétisation de leurs engagements, et de faire des propositions sur les mesures et initiatives nouvelles à examiner à la session extraordinaire.

10. Pour aider les gouvernements dans cette tâche, le Secrétariat fixerait des directives et des cadres de réflexion et prierait les gouvernements de décrire les efforts menés dans leur pays, dont les plans d'action et les politiques nationales, et de faire le bilan des progrès réalisés. À partir des rapports des gouvernements et de ses propres sources d'information, le Secrétariat entreprendrait une étude du niveau général

d'application des dispositions du Sommet et ferait le point sur les difficultés, les obstacles, les succès et les enseignements tirés du processus. Un rapport détaillé serait présenté à la session de fond du Comité préparatoire en 2000. Ce rapport contiendrait des propositions visant à renforcer la capacité nationale des pays à atteindre les objectifs de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action du Sommet.

B. Évaluation des tendances mondiales

11. Afin de fournir au Comité préparatoire et à la session extraordinaire les informations à la fois les plus récentes, les plus complètes et les plus concises sur les tendances mondiales, comme cadre général à leurs délibérations, il est proposé d'avancer au début de 2000 la publication du prochain Rapport quadriennal sur la situation sociale dans le monde, prévue à l'origine pour le début de 2001. Mieux structuré, allégé, ce rapport serait axé sur des thèmes et des problèmes interdisciplinaires et multisectoriels de portée nationale et internationale, en particulier sur les inversions de grandes tendances observées depuis le Sommet, ce qui permettrait de faciliter l'examen des mesures et initiatives nouvelles que pourrait envisager la session extraordinaire.

C. Thèmes de discussion possibles

12. Il est intéressant de constater que l'opinion publique mondiale depuis le Sommet porte un intérêt croissant aux questions sociales, par le canal des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé. De nombreux exemples en ont été donnés dans les rapports des gouvernements résumés dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet (A/52/305). On peut aussi citer en exemple le nombre grandissant de pays en développement qui se sont fixé des objections de réduction de la pauvreté accompagnés de vastes stratégies d'application, comme par exemple la Chine; l'inscription de la réduction de la pauvreté au rang de plus haute priorité à la Banque mondiale; la révision de la Charte de l'Union européenne négociée à Amsterdam en 1997, qui prévoit un nouveau chapitre sur l'emploi; le discours sur l'état de l'union du Président des États-Unis d'Amérique devant le Congrès en janvier 1998, axé principalement sur la politique sociale, et la participation de plus de 120 pays – chiffre record – à la trente-sixième session de la Commission du développement social en février 1998.

13. Cet intérêt croissant ne surprend guère compte tenu de la gravité extrême et persistante de nombreux problèmes sociaux. Le nombre absolu de personnes vivant dans la misère continue de croître (A/52/573). L'Organisation international du Travail estime que près d'un milliard de personnes – soit environ 30 % de la population active dans le monde – sont soit au chômage soit au chômage partiel[1]. De nombreux pays connaissent des crises qui touchent la famille ou la collectivité locale ou ont un caractère régional ou ethnique et qui compromettent durablement la cohésion sociale. Certains pays connaissent une dégradation sociale et économique depuis 1995 du fait de guerres civiles, de crises financières ou autres bouleversements politiques ou économiques. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session sur des questions telles que la pauvreté, le microcrédit, le partenariat mondial pour le développement, les flux financiers mondiaux, la dette extérieure, la prévention du crime, les réfugiés, le racisme et le terrorisme sont autant de prises de position fermes face au maintien de ces situations de crise.

14. Bien que tous les pays qui ont informé le Secrétaire général des mesures prises pour mettre à exécution les engagements du Sommet aient modifié leur politique économique et sociale nationale, la plupart des changements n'ont pas encore eu d'effets aisément quantifiables. Une des tâches des préparatifs et travaux précédant la session extraordinaire sera de passer les changements en revue. Il est cependant incontestable, si l'on veut atteindre rapidement les objectifs arrêtés à Copenhague, qu'il faudra prendre d'importantes initiatives concrètes nationales et internationales; la session extraordinaire aura pour mission principale de les préparer.

15. Au cours de sa session d'organisation, le Comité préparatoire devra absolument s'entendre sur un ordre du jour pour sa première session de fond et pour indiquer quels sont les sujets de préoccupation et les questions pour lesquels il faudrait préparer le terrain. L'ordre du jour pourrait inclure les trois questions de base que le Sommet a abordées, ou les cinq chapitres qui constituent le Programme d'action. Il pourrait être encore plus intéressant d'adopter, comme fil conducteur, les 10 engagements, pris à Copenhague, qui constituaient l'essentiel des résultats négociés du Sommet, et qui devraient, logiquement, servir de base aux débats de la session extraordinaire. Bien que la portée de ces engagements soit variable, la précision des objectifs fait, qu'en général, les préparatifs et les débats resteraient bien cadrés.

16. Les 10 engagements peuvent se résumer de la façon suivante :

Engagement 1. Créer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permette à toutes les

communautés humaines de parvenir au développement social.

Engagement 2. Éliminer la pauvreté dans le monde, grâce à des actions nationales et à une coopération internationale d'ici une date cible que chaque pays devra déterminer.

Engagement 3. Favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi en en faisant un objectif de base de l'action de l'État.

Engagement 4. Promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur le respect et la défense de tous les droits de l'homme.

Engagement 5. Instaurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Engagement 6. Réaliser l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité et aux soins de santé primaires.

Engagement 7. Accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés.

Engagement 8. Faire en sorte que les programmes d'ajustement structurel comportent des objectifs de développement social.

Engagement 9. Accroître sensiblement et utiliser plus efficacement les ressources affectées au développement social.

Engagement 10. Renforcer, par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres institutions multilatérales, la coopération pour le développement social.

17. Une nouvelle lecture des engagements ne laisse pas de rappeler l'importance des objectifs arrêtés au Sommet et la nécessité de nouvelles interventions pour les appliquer. Dans la plupart des cas, des progrès ont été réalisés mais il reste encore beaucoup à faire. Les préparatifs pourraient, par exemple, envisager d'examiner les questions suivantes se rapportant à chacun des engagements :

1.1. Quels sont les plus grands obstacles nationaux et internationaux au développement social, et quelle est la manière la plus efficace de les éliminer ou de les réduire?

1.2. Quelle est l'incidence de l'intégration internationale sur la politique sociale et le développement social? Comment peut-on optimiser les avantages et réduire les coûts au minimum? Comment, en particulier, les pays ayant peu de capacités pour faire face à des marchés plus ouverts et pour attirer des fonds privés peuvent-ils en bénéficier?

1.3. Quels sont les autres types de biens et services collectifs qui ne peuvent être efficacement fournis que par l'intermédiaire de la coopération internationale?

1.4. Quelles autres mesures peut-on prendre pour neutraliser les formes les plus graves de dysfonctionnement du marché?

1.5. Comment peut-on encore augmenter l'efficacité de la prestation des services publics?

2.1. Comment peut-on mieux appuyer les programmes et mesures qui aident des indigents à subvenir à leurs propres besoins?

2.2. Quel est le rôle possible des mesures de redistribution équitable dans l'élimination de la pauvreté?

3.1. Quand, de manière générale, l'inflation est plus faible et la concurrence internationale plus vive, cela permet-il de privilégier l'emploi dans la politique économique?

3.2. Quelles sont les méthodes les plus efficaces pour accroître l'emploi individuel et encourager la croissance des petites entreprises?

4.1. Quelles sont les mesures qui ont lutté avec le plus de succès contre la discrimination et les affrontements interethniques?

5.1. Quelles initiatives nouvelles contribueraient le plus à la parité entre les hommes et les femmes?

6.1. Peut-on rendre plus ambitieux les objectifs chiffrés et datés en matière d'éducation universelle et de services de soins de santé de base? Comment dégager des ressources intérieures et internationales supplémentaires pour atteindre ces objectifs?

7.1. Quelles mesures sont le plus propres à accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés? Quels acteurs nationaux et internationaux peut-on mobiliser pour adapter de telles mesures à tous les pays?

8.1. Comment les programmes d'ajustement structurel ont-ils changé depuis le Sommet? Pourquoi certains de ces programmes qui font peu de cas

des incidences sociales continuent-ils d'exister? Quels autres changements peut-on y apporter?

9.1. Les ressources affectées au développement social ont-elles augmenté, ou sont-elles utilisées avec une plus grande efficacité? Si c'est le cas, quelles en ont été les effets? Dans le cas contraire, quelles en sont les causes et les conséquences?

10.1. Les efforts visant à porter une plus grande attention au développement social et à accroître la coopération dans ce domaine dans le système des Nations Unies ont-ils porté leurs fruits? À quelles autres améliorations pourrait-on procéder?

18. Ces questions donnent simplement une indication des sujets qui seraient à examiner. L'objet de la session extraordinaire n'est pas uniquement de passer en revue des initiatives concrètes visant à proroger et à renforcer les mesures d'application des engagements du Sommet et à réaliser ses objectifs, mais de les définir et de trouver un terrain d'entente pour leur mise en oeuvre. Le Comité préparatoire aurait donc tout intérêt, à sa session d'organisation, à proposer des sujets pour lesquels pourraient être préparés des documents d'information, et sur lesquels les pays eux-mêmes voudraient peut-être travailler.

III. Rôle des organes intergouvernementaux

A. L'Assemblée générale

19. Comme cela a été réaffirmé dans les textes adoptés à Copenhague, l'Assemblée générale, du fait qu'elle est l'organe intergouvernemental le plus important, sera aussi la principale instance appelée à décider des orientations générales de l'action à mener comme suite au Sommet et à mesurer ce qui aura été fait en ce sens. Un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux relatif à ce suivi est composé de l'Assemblée, du fait de son rôle dans la formulation des politiques, du Conseil économique et social, de par sa mission d'orientation et de coordination générales, et de la Commission du développement social revitalisée.

20. Depuis le Sommet, l'Assemblée a examiné chaque année un point de son ordre du jour intitulé «Suite donnée au Sommet pour le développement social». Les rapports annuels du Secrétaire général décrivent les mesures et activités de suivi lancées par les gouvernements, les organes intergouvernementaux, le Secrétariat, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

21. Au cours des travaux préparatoires de la session extraordinaire, l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité préparatoire ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, auquel pourront participer des observateurs, conformément à la pratique suivie par l'Assemblée générale; et que ledit comité commencerait ses activités de fond en 1999 sur la base des éléments fournis par la Commission du développement social et le Conseil économique et social et qu'il tiendrait également compte de tous les apports provenant des organes et institutions spécialisées des Nations Unies compétents.

B. Coordination avec la Commission du développement social

22. Par sa résolution 1996/7 en date du 22 juillet 1996, le Conseil économique et social a décidé que la Commission du développement social, en tant que commission technique du Conseil, aurait la responsabilité première du suivi et de l'examen de l'application du Sommet. La composition de la Commission a donc été élargie, ses réunions annualisées, et une restructuration de l'ordre du jour et du programme de travail pluriannuel (1997-2000) a été décidée, la question de fond étant le «Suivi du Sommet mondial pour le développement social». La méthode de travail de la Commission a également été modifiée afin d'incorporer des discussions de groupes d'experts et la participation des organisations non gouvernementales pour enrichir les débats.

23. Qui plus est, dans sa résolution 51/202, l'Assemblée générale a décidé que la Commission du développement social entreprendrait les préparatifs de la session extraordinaire en 1999-2000, conformément à son programme de travail établi dans la résolution 1996/7 du Conseil économique et social.

24. Depuis le Sommet, la Commission a consacré ses thèmes prioritaires aux problèmes de fond abordés par le Sommet. À sa session extraordinaire en 1996, le thème était le suivant : «Stratégies et mesures de lutte contre la pauvreté»; en 1997, «Emploi productif et modes de subsistance durables», et en 1998, «Promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, notamment des groupes et personnes défavorisés et vulnérables». En 1999, la Commission examinera deux thèmes : «Services sociaux pour tous» et «Mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet». En 2000, la Commission examinera sa «contribution à l'examen global de la suite donnée au Sommet». Les conclusions concertées qui ont été adoptées

relativement à ces thèmes ont été communiquées au Conseil et le Comité préparatoire en est actuellement informé.

25. À la trente-sixième session de la Commission du développement social en février 1998, plusieurs pays ont été conviés à faire des communications sur la suite donnée au Sommet aux niveaux national et régional. Cette pratique s'est avérée très utile et devrait se répéter régulièrement.

26. Comme les travaux de fond du Comité préparatoire s'inspireront des éléments fournis par la Commission du développement social, les deux organes devront coopérer. Le Comité préparatoire, outre qu'il priera la Commission de mettre à sa disposition les rapports et décisions qu'elle aura adoptés et qui relèveront de ses travaux, voudra peut-être envisager de charger la Commission de servir de cadre à un suivi national et régional, à un échange de données d'expérience et à l'examen de nouvelles initiatives. Le rapport d'ensemble contenant l'analyse et l'évaluation des informations fournies par les gouvernements sur la suite donnée au Sommet (voir par. 10 plus haut) pourrait être présenté au Secrétariat par l'intermédiaire de la Commission pour le développement social au Comité préparatoire en 2000.

C. Le Conseil économique et social

27. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/25, a réaffirmé que le suivi du Sommet s'inspirerait d'une conception globale du développement social et s'inscrirait dans un processus coordonné de suivi et de mise en oeuvre des résultats des grandes conférences internationales tenues dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

28. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1997/61 en date du 25 juillet 1997, a souligné la nécessité de continuer à promouvoir une application et un suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences internationales dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et a décidé d'inscrire tous les ans la question à l'ordre du jour de sa session de fond. Le Conseil organisera une reprise de la session du 13 au 15 mai 1998 pour examiner la question; le Comité préparatoire voudra peut-être tenir compte des résultats de cette session lorsqu'il demandera au Conseil de contribuer aux travaux de la session extraordinaire, pour veiller, en particulier, à ce que les résultats de l'analyse des autres grandes conférences lui soient communiqués en vue de leur coordination. Le Comité voudra peut-être également convier le Conseil à renforcer son examen de fond des travaux de ses commissions techniques, spécialement en ce qui concerne leurs conclusions et résolutions concertées.

29. En outre, dans sa résolution 1997/60, le Conseil a décidé de mener à bien en 1999 un examen d'ensemble de la question de l'élimination de la pauvreté afin de contribuer à la session extraordinaire pour faire un bilan général du Sommet, ainsi qu'à l'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing, en 2000.

IV. Rôle du système des Nations Unies

30. Le Sommet a invité la plupart des entités du système des Nations Unies à prendre part à la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action. Dans ses résolutions 50/161, 51/202 et 52/25, l'Assemblée générale a demandé à nouveau à tous les organes, organismes et organisations concernés des Nations Unies de participer au suivi du Sommet et les a invités à intensifier et adapter leurs activités, programmes et stratégies à moyen terme pour prendre en compte ce suivi. L'Assemblée a aussi décidé que le Comité préparatoire tiendrait compte des éléments provenant des organes et institutions spécialisés compétents des Nations Unies.

31. Gardant à l'esprit les travaux des équipes spéciales interinstitutions constituées par le Comité administratif de coordination en 1995 sur les services sociaux de base pour tous, sur l'emploi et les modes de subsistance viables et sur les conditions favorables au développement économique et social ainsi que les travaux du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes en tant que points d'appui cohérent à l'échelle du système aux actions nationales donnant suite aux décisions des récentes conférences internationales dans les domaines économique, social et connexes, le Comité préparatoire souhaitera peut-être inviter les organismes des Nations Unies à accorder une attention prioritaire à la mise en oeuvre des résultats de ces organes. On se souviendra que leurs recommandations sont principalement axées sur la coordination au niveau national. Ils devraient aussi être invités à rendre compte de leur rôle dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet et contribuer aux travaux préparatoires de la session extraordinaire, de préférence lors des sessions de fond du Comité préparatoire. Leurs rapports pourraient par ailleurs proposer des idées et des actions novatrices et pourraient s'inscrire dans le cadre des 10 engagements pris dans la Déclaration de Copenhague tels qu'ils se rapportent à leurs mandats et à leur domaine de compétence respectif.

32. Le Sommet a par ailleurs lancé un appel en faveur de la promotion et du renforcement de la coordination, aux niveaux mondial, régional et national, des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine économique

et social avec l'action menée par les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, et a invité l'Organisation mondiale du commerce à considérer comment elle pourrait contribuer à l'application du Programme d'action. Le Comité préparatoire souhaitera peut-être renouveler cet appel et inviter les organes susmentionnés à prendre part activement aux préparatifs de la session extraordinaire.

33. Pour appliquer les résultats aux niveaux régional et sous-régional, le Sommet et l'Assemblée générale ont invité les commissions régionales, agissant dans le cadre de leur mandat et en collaboration avec les organisations intergouvernementales et les banques régionales, à réunir tous les deux ans des responsables politiques de haut niveau afin qu'ils examinent les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet, procèdent à des échanges de vues sur leurs expériences respectives et adoptent les mesures qui conviendraient. Trois réunions de ce type ont eu lieu respectivement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Europe. Le Comité préparatoire souhaitera peut-être demander que de telles réunions soient organisées en Afrique et en Asie occidentale et se féliciter de celles qui ont déjà eu lieu dans les trois premières régions. Le Comité pourrait aussi inviter les commissions régionales à dégager et mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet aux niveaux régional et sous-régional.

V. Rôle des organisations intergouvernementales, de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs

34. Conformément à la pratique établie, les organisations intergouvernementales sont invitées à contribuer et à prendre part aux travaux de la session extraordinaire et à ses travaux préparatoires.

35. Depuis le Sommet, l'Assemblée générale n'a cessé de réaffirmer qu'il fallait que les gouvernements agissent en collaboration et en coopération étroites avec les acteurs compétents de la société civile, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé et les a encouragés à prendre part au maximum à l'application des résultats du Sommet. Au nombre de ces acteurs figurent les parlementaires, les établissements universitaires et de recherche, les associations locales, les entreprises, les églises et les médias.

36. L'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général de veiller à ce que les travaux préparatoires de la session extraordinaire bénéficient de la participation active de tous les intéressés. Le Comité préparatoire devrait inviter les organisations de la société civile et du secteur privé à prendre activement part à l'ensemble des préparatifs de la session extraordinaire. En outre, le Comité préparatoire souhaitera peut-être encourager ces organisations à organiser des manifestations parallèles. Le Comité pourrait par ailleurs envisager d'encourager les gouvernements à faire participer les représentants de ces organisations et de ces groupes à leurs travaux préparatoires nationaux et en tant que membres de leurs délégations aux sessions du Comité préparatoire et à la session extraordinaire elle-même.

37. Pour veiller à ce que les dispositions voulues soient prises en vue de la contribution et de la participation des organisations non gouvernementales aux travaux préparatoires et à la session extraordinaire elle-même, le Secrétariat a fait des propositions dans une note distincte (A/AC.253/2).

VI. Autres initiatives parallèles

38. Afin d'enrichir le débat et de contribuer aux travaux préparatoires, le Secrétariat a demandé à des experts d'analyser certains sujets. Le Comité préparatoire souhaitera peut-être également encourager l'organisation de réunions, séminaires, colloques ou ateliers de groupes d'experts sur des questions présentant un intérêt pour la session extraordinaire. Ces réunions pourraient rassembler des spécialistes attachés à des organismes publics ou des établissements universitaires et pourraient être organisées par le Secrétariat, les organismes des Nations Unies ou par les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et les instituts de recherche.

39. Le Sommet a prié le Secrétaire général d'assurer la coordination effective de la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action du Sommet. Dans sa résolution 52/25, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les travaux préparatoires de la session extraordinaire bénéficient de la participation active de tous les intéressés et que le Secrétariat soit doté de toutes les ressources voulues. Au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la responsabilité de la préparation de la session extraordinaire incombe à la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales. Pour permettre au Secrétariat de financer ces activités, le Comité souhaitera peut-être encourager les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations, les entreprises privées et les

particuliers intéressés à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social. On se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/25, a invité les gouvernements à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour appuyer l'application de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action du Sommet, y compris la préparation de la session extraordinaire.

VII. Dispositions à prendre pour les sessions futures

A. Comité préparatoire

40. Dans ses résolutions 51/202 et 52/25, l'Assemblée générale a décidé que le Comité préparatoire commencerait ses activités de fond en 1999 sur la base des éléments fournis par la Commission du développement social et le Conseil économique et social.

41. Compte tenu du calendrier de réunions de l'Organisation des Nations Unies pour les années 1999 et 2000, notamment la trente-septième et la trente-huitième session de la Commission du développement social, qui auront lieu du 9 au 19 février 1999 et du 7 au 18 février 2000, le Comité préparatoire souhaitera peut-être décider de tenir ses première et deuxième sessions de fond à New York du 17 au 28 mai 1999 et du 3 au 14 avril 2000 pour une durée de 10 jours ouvrables chacune.

B. Session extraordinaire

42. Compte tenu de l'expérience acquise lors des précédentes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ainsi que de sommets et d'autres importantes conférences organisés ces dernières années sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, il est proposé de tenir la session extraordinaire pendant une période de cinq jours ouvrables pour permettre aux représentants de tous les États Membres de faire leur déclaration, faciliter les échanges de vues entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations et donner le temps nécessaire pour parvenir à un accord sur des initiatives concrètes.

43. Compte tenu du calendrier de réunions de l'Organisation des Nations Unies en 2000, en particulier des dates de la trente-huitième session de la Commission du développement social et des dates proposées pour la deuxième session de fond du Comité préparatoire en 2000 (voir par. 4 ci-dessus), les trois possibilités suivantes sont proposées au Comité préparatoire comme dates de la session extraordinaire :

22 au 26 mai 2000

19 au 23 juin 2000

28 août au 1er septembre 2000.

On trouvera dans l'annexe un calendrier indicatif des travaux préparatoires de la session extraordinaire en 1999 et en 2000.

44. Enfin, le Comité préparatoire devra prendre une décision concernant le niveau de la représentation à la session extraordinaire, en gardant à l'esprit que le Sommet a réuni pour la première fois dans l'histoire 117 chefs d'État et de gouvernement, des délégués de 186 pays et un grand nombre de représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des médias afin de placer le développement social au centre des débats et des stratégies nationales et internationales.

VIII. Conclusion

45. Il importe de réaffirmer que l'objectif de la session extraordinaire ne devrait pas être de renégocier les accords existants contenus dans la Déclaration de Copenhague et dans le Programme d'action du Sommet. Il s'agira en revanche de donner l'occasion aux gouvernements et aux autres acteurs du développement réunis à l'Assemblée générale d'adopter des mesures concrètes, de dégager d'autres moyens de parvenir aux objectifs fixés par le Sommet et de ranimer l'impulsion politique nécessaire pour encourager le progrès social dans toutes les sociétés.

Notes

[1] Voir Bureau international du Travail, *L'emploi dans le monde 1996/97 : les politiques nationales à l'heure de la mondialisation* (Genève, 1996).

Annexe

Calendrier indicatif des travaux préparatoires de la session extraordinaire au cours des années 1999 et 2000

Année/mois	*Réunion*	*Actions*
9-19 février 1999	Commission du développement social	Thèmes : «Services sociaux pour tous : examen global de l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social»
17-28 mai 1999	Comité préparatoire : première session	Projet d'ordre du jour pour la deuxième session du Comité préparatoire; documentation supplémentaire
Juillet 1999	Conseil économique et social : session de fond	Examen général du thème de l'élimination de la pauvreté pour contribuer à la session extraordinaire
Octobre-décembre 1999	Assemblée générale : cinquante-quatrième session	Bilan et nouvelles directives
7-18 février 2000	Commission du développement social : trente-huitième session	Propositions présentées au Comité préparatoire sur l'examen du suivi du Sommet
3-14 avril 2000	Comité préparatoire : deuxième session	Propositions à la session extraordinaire
22-26 mai 2000 ou 19-23 juin 2000 ou 28 août-1er septembre 2000	Session extraordinaire de l'Assemblée générale	Examen des accords du Sommet et de nouvelles initiatives
Juillet 2000	Conseil économique et social : session de fond	Examen du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-huitième session
Octobre-décembre 2000	Assemblée générale : cinquante-cinquième session	Examen du rapport de la session extraordinaire